

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	62

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	6
ABSENTS	30

Vote Pour : 56
Vote Contre : 1
Abstention : 5

Date de la Convocation
10 NOVEMBRE 2025
Date d’affichage
10 NOVEMBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Gwenaël GRANGER à Alain CAMALET, Guy LEGROS à Annick PIEUX, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO à Florence BELOU, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°200_2025
ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 02- Décision modificative N°5 Budget principal

Exposé des motifs

1 - Les attributions de compensation provisoires 2025 du Budget Principal ont été inscrites en début d’année conformément à la délibération du 25 novembre 2024, résultant de la CLECT 2024.

Il convient pour donner suite à la CLECT 2025, actant les AC définitives 2025 de procéder à la mise en concordance des inscriptions budgétaires, en référence aux attributions définitives votées ce même jour par l'Assemblée délibérante.

	BP 2025	CLECT 2025	Ecart
AC Positives	7 743 219 €	7 554 926 €	- 188 293 €
AC Négatives	- 720 564 €	- 780 445 €	- 59 881 €

2- La société EVEHA avait en charge, pour le compte de la Communauté d'Agglomération, la réalisation d'une fouille préventive préalable à l'extension du Centre de Conservation et d'Études (CCE) assortie d'une évaluation de la "Zone chantier" de Montans.

Après un retard conséquent dans la procédure de restitution, ce dossier n'a pu être clôturé à la livraison du bâtiment en 2024. Les relances ont été nombreuses avant l'obtention du rapport complet, envoyé à la Communauté d'agglomération le 10 octobre 2025.

Afin de clôturer le dossier du CCE, le règlement de la facture finale d'un montant de 55 976.52€ (article 2313) permettra d'enclencher la perception du solde des subventions d'un montant de 108 589.73€.

Le financement de cette opération est assuré par une bascule de 31 270.80 € de l'article 21848 correspondants à une double inscription en 2022 (projet de BDthèque pour la médiathèque de Graulhet) et de 24 705.72€ de l'article 6065 gestionnaire lecture publique.

3- Fonds de concours communautaires

Certaines communes ne pouvant pas mobiliser leur enveloppe de Fonds de Concours faute de projets communaux suffisamment importants, peuvent solliciter une partie de leur enveloppe pour financer les travaux de voirie communautaire.

Les demandes communales non budgétées au titre de 2025 sont les suivantes :

communes	voirie intercommunale	Montant FDC 2025
Campagnac	Voirie intercommunale 2025	5 254,93 €
Ste Cécile du Cayrou	Voirie intercommunale 2025	16 970,00 €
Itzac	Voirie intercommunale 2025	17 333,83 €
Labessière-Candeil	Voirie intercommunale 2025	25 130,00 €
Busque	Voirie intercommunale 2025	15 802,00 €
Montvalen	Voirie intercommunale 2025	13 649,00 €
Loupiac	Voirie intercommunale 2025	4 469,00 €
Roquemaure	Voirie intercommunale 2025	19 301,00 €
La Sauzière St Jean	Voirie intercommunale 2025	18 666,00 €
Montels	Voirie intercommunale 2026	18 307,11 €
TOTAL		154 882,87 €

Il convient de procéder à la bascule des crédits ouverts en investissement au budget principal sur le chapitre 204, vers la section de fonctionnement, le budget principal venant constater par virement au budget Voirie le transfert de ladite somme par une subvention (65 rééquilibré par réduction des virements entre section chapitres 021/023)

L'équilibre la présente Décision Modificative est trouvé en abondant le compte 60612 énergies fluides à hauteur de 248 174 €, en provisionnant pour d'éventuels impacts lié aux annonces d'augmentation des prix des énergies.

Le conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Budget primitif 2025 Budget principal voté le 24 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 5 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (Abstention de Blaise AZNAR, Florence BELOU en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO lui ayant donné pouvoir, Mathieu BLESS, Michelle LAVIT, et, vote contre de Julien BACOU) :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessus.

	Chapitre	Nature	Libellé	Fonction	Opération	Montant
= FONCTIONNEMENT						
= DÉPENSES	= 011	= 6065	= LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	= 30		-24 706,00 €
		= 60612	= ENERGIE - ELECTRICITE	= 020		248 174,00 €
	Total 011					223 468,00 €
	= 65	= 65736211	= non dotés de la personnalité morale	= 201		154 882,87 €
	Total 65					154 882,87 €
	= 023	= 023	= VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	= 01		-130 176,87 €
	Total 023					-130 176,87 €
	= 014	= 739211	= Attribution de compensation	= 01		-188 293,00 €
	Total 014					-188 293,00 €
Total DÉPENSES						59 881,00 €
= R	= 73	= 73211	= Attribution de compensation	= 01		59 881,00 €
	Total 73					59 881,00 €
Total R						59 881,00 €
= I						
= DÉPENSES	= 204	= 2041412	= BATIMENTS ET INSTALLATIONS	= 020	141 - CENTRE BOURGS ET CŒURS DE VILLAGE - FCDT	-154 882,87 €
	Total 204					-154 882,87 €
	= 21	= 21848	= AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	= 313	022 - MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES	-31 271,00 €
	Total 21					-31 271,00 €
	= 23	= 2313	= CONSTRUCTIONS	= 314	BP_0003 - LE CENTRE ARCHÉOLOGIQUE	55 977,00 €
	Total 23					55 977,00 €
Total DÉPENSES						-130 176,87 €
= R	= 021	= 021	= VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	= 01		-130 176,87 €
	Total 021					-130 176,87 €
Total R						-130 176,87 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 25 NOV. 2025

- publication - mise en ligne

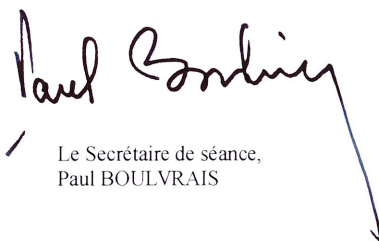
Le 25 NOV. 2025

et/ou notification

Le

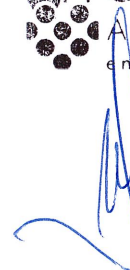
Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS





Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le 25/11/2025



ID : 081-200066124-20251117-200_2025-DE